

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA
COMMISSION DE DISCIPLINE

Procès-Verbal N°17 Du 08 Avril 2024.

Saison 2023/2024.

Membres Présents/

- BENCHAABEN A/Jalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).
- RALID Chaabane (Membre).

Affaire n°131 / Rencontre J.S.B.B.L / W.J.S (S) du 05 Avril 2024.

Joueur/

- LATRECHE Antar (WJS) Lic. N°0010 Avertissement (CAS).

Affaire n°132 / Rencontre J.B.M.S / M.O.T (S) du 05 Avril 2024.

- Attendu la présence de l'équipe du JBMS sur le terrain.
- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.
- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'absence de l'équipe visiteuse le MOT.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01
 - Le forfait de l'équipe du MOT et lui donne :
 - Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe.
 - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°133 / Rencontre C.R.C.K / F.C.T (S) du 06 Avril 2024.

- Attendu la présence de l'équipe du CRCK sur le terrain.
 - Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
 - Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.
 - Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
 - Attendu l'absence de l'équipe visiteuse le FCT.
 - Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01 le forfait de l'équipe du FCT et lui donne :
- Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe.
 - Défalcation de six (06) points (phase retour).
 - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°134 / Rencontre M.A.T / I.R.B.C (S) du 06 Avril 2024.

- Attendu la présence du service d'ordre.
- Attendu la présence de la protection civile.
- Attendu la présence des officiels (directeur de jeu, assistants et délégué).
- Attendu l'effectif réduit à moins de 07 joueurs constaté par le directeur de jeu pendant la rencontre de l'équipe I IRBC (joueurs sorties pour blessure).
- La commission de discipline décide et conformément à l'article 57 aliéna 2 :
- Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe de I IRBC.
- Défalcation de trois (03) points (phase retour).
- Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°135 / Rencontre N.R.C.B / C.M.A.K (S) du 06 Avril 2024.

- Attendu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile.
- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'absence du service d'ordre.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline décide pour absence du service d'ordre :

- Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe du N.R.C.B.**
- Défalcation de trois (03) points.**
- Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.**

